

**EXERCICE 1 : FONDATION**

Une société anonyme, au capital de CHF 1'200'000.- divisé en actions de CHF 1'000.- nominal unitaire, est fondée le 30 septembre 20xx. Toutes les actions sont nominatives.

Les souscriptions, reçues par différentes banques, sont consignées à la Banque Cantonale qui fonctionne comme « Office de consignation ».

La libération du capital-actions se fait selon le minimum légal.

La banque prélève une commission de 1 ‰ sur le capital-actions souscrit et de ¼ ‰ sur les encaissements. La société paie par virement bancaire les frais de fondation CHF 11'000.- et le timbre fédéral

Journaliser toutes les opérations de fondation et établir le bilan de fondation.

N	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit

**EXERCICE 2: FONDATION D'UNE SA**

Le 31 janvier 20XX Mmes Bonvin et Dubois décident de fonder une société anonyme (S.A.)

La valeur nominale des actions est fixée à CHF 1'750.-

Souscription :

Mme Bonvin : 300 actions à la valeur nominale  
 Mme Dubois 50 actions à la valeur nominale  
 Les autres actionnaires 250 actions au cours de CHF 2'050.-

Libération :

Mmes Bonvin et Dubois par apports d'actifs et de passifs  
 Les autres actionnaires libèrent le capital-actions au minimum légal auprès de la Banque Cantonale.

La banque prélève une commission de 2/5% sur les encaissements des autres actionnaires.

Les excédents ou insuffisances d'apports seront payés par virement bancaire. La société n'est pas assujettie TVA.

<b>Inventaire de Bonvin au 31.12.20XX</b>	<b>en CHF</b>
Caisse	25'000.-
Dettes fournisseurs	30'000.-
Créances clients	80'000.-
Immeuble	510'000.-
Cumul d'amortissement de l'immeuble	45'000.-
Hypothèque 3.5%	60'000.-
Mobilier	60'000.-
Prêt de Dubois, taux 5%, échéance 31.09.20XX	45'000.-
Produits à recevoir	800.-
Provisions pour pertes sur créances	3'500.-
Titres - Actions	32'000.-

Conditions de reprise :

La société exige une provision de 5% sur les créances.

Le mobilier est majoré de 1/5.

Les actions sont reprises pour CHF 23'000.-

Les charges à payer doivent être comptabilisées.

L'intérêt hypothécaire est payable annuellement le 31 juillet.

Les actifs transitoires ne sont pas repris.

Dubois libère les actions souscrites en cédant à la société :

Sa créance contre Bonvin ainsi que les intérêts courus sur celle-ci.

Un brevet de CHF 23'000.- repris par la société pour CHF 25'500.-

Des obligations valeur nominale CHF 16'000.-, au cours de 103, taux 4%, échéance 31 octobre. Tenez compte des coupons courus.

La Banque paye le Timbre Fédéral d'émission (1% sur le capital supérieur à CHF 1'000'000.-) ainsi que des frais de fondation de CHF 6'000.-

**EXERCICE 1**

N	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
1.	Actionnaires	Capital-actions	Souscription	1'200'000.-	1'200'000.-
2.	Banque	Actionnaires	Libération 20% de 1'200'000.-	240'000.-	240'000.-
	Frais de fondation	Banque	1 ‰ de 1'200'000 = 1'200 + 1/4 ‰ de 240'000 = 600	1'800.-	1'800.-
3.	Frais de fondation	Banque	11'000 + 1% sur 200'000	13'000.-	13'000.-

Actifs		Bilan de fondation au 30 septembre 20XX		Passifs	
Banque cantonale	225'200.-	Capital-actions	1'200'000.-		
Actionnaires	960'000.-				
<i>Perte de l'exercice</i>	14'800.-				
	1'200'000.-				1'200'000.-

**EXERCICE 2**

N°	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
1	Actionnaire Mme Bonvin		Souscription 1'750*300	525'000.-	
	Actionnaire Mme Dubois		Souscription 1'750*50	87'500.-	
	Autres actionnaires		Souscription 1'750*250	512'500.-	
		Capital action	Émission 1'750*600		1'050'000.-
		Prime d'émission	Prime (2'050-1750)*250		75'000.-
2	Actionnaire Mme Dubois	Actionnaire Mme Bonvin	Confusion juridique traitée par correction des apports 45'000+(45'000x5%x4/12)	45'750.-	45'750.-
3		Actionnaires	Libération des autres actionnaires		512'500.-
	Banque		20%(250*1750) + prime	162'500.-	
	Capital-action non libéré		Part non libérée : 80% x 1750x250	350'000.-	
4		Actionnaire Mme Bonvin	Libération de Bonvin 525'000 – 45'750		479'750.-
	Caisse			25'000.-	
	Créances clients			80'000.-	
		Provision sur les créances	Création (80'000*5%)		4'000.-
	Mobilier		60'000 + (1/5*60'000)	72'000.-	
	Immeuble		510'000-45'000	465'000.-	
	Titres C.T.			23'000.-	

		Dettes fournisseurs			30'000.-
		Hypothèque			60'000.-
		Charges à payer	Intérêt/hypothèque (60'000*3.5%)*(6/12)		1'050.-
		Banque	Excédent d'apport		90'200.-
5		Actionnaire Mme Dubois	Libération de Mme Dubois 87'500.- + 45'750.-		133'250.-
	Brevet			25'500.-	
	Obligations		Valeur nette (16'000*103)/100	16'480.-	
	Produits à recevoir		Intérêts courus (16'000*4%)*(3/12)	160.-	
		Banque	Excédent d'apport		390.-
6		Banque cantonale	Commission (162'500*2/5%)		650.-
		Banque cantonale	Frais divers		6'000.-
		Banque cantonale	Droit de timbre, (détails du calcul en bas de page)		1'171.80
	Frais de fondation		Total des frais de fondation	7'821.80	
7		Frais de fondation	(650+1171.80+6000)		7'821.80
		Réserve légale issue du capital	75'000-7'821.80		67'178.20
	Prime à l'émission			75'000.-	

Actifs		Bilan de fondation au 31 janvier 20XX		Passifs	
Caisse		25'000.-		Dettes fournisseurs	30'000.-
Banque		155'088.20		Charges à payer	1'050.-
Créances clients	80'000			Hypothèque	60'000.-
Provisions	-4'000	76'000.-			
Titres C.T.		39'480.-		Capital actions	1'050'000.-
Produits à recevoir		160.-		Réserve légale issue du capital	67'178.20
Mobilier		72'000.-			
Brevets		25'500.-			
Immeuble		465'000.-			
Capital action non libéré		350'000.-			
		<b>1'208'228.20</b>			<b>1'208'228.20</b>

### Calculs du droit de timbre:

Capital soumis au droit de timbre : (600 actions x 1750) + (250 x 300 prime) = 1'125'000.-

Déduction du droit de timbre sur le premier million

Reste 125'000.- (il reste les frais à déduire)

Frais : 6'000.- + 650.- = 6'650.- (sans compter le droit de timbre).

125'000.- - 6'650 = 118'350.- (101 %)

Droit de timbre = **1'171.80 (1%)**